

## Bien à vendre :

Le bien ci-après désigné est la propriété exclusive de la (ou des) personne(s) désignée(s) ci-avant, ayant tout pouvoir pour le vendre.

Ce bien constitue le logement de la famille (art. 215 du Code civil).

Autre (préciser) :

Adresse du bien :

Désignation du bien :

Usage exclusif d'habitation principale    Usage mixte professionnel et habitation principale    Autre :